



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE TOUTES À L'ÉCOLE
DU MARDI 30 JANVIER 2024**

ORDRE DU JOUR

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine assemblée générale ordinaire de l'association Toutes à l'école, qui se tiendra le mardi 30 janvier 2024 à 19 heures en présentiel à la salle Etienne-Pernet, 15, place Etienne-Pernet, 75015 Paris, dont voici les points à l'ordre du jour.

- Approbation du rapport annuel d'activité
- Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2022-2023 après lecture des rapports du commissaire aux comptes
- Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2022-2023
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Approbation du budget 2023-2024
- Renouvellement administrateurs

Première résolution : approbation du rapport annuel d'activité

Madame la présidente rappelle quels ont été les événements majeurs et l'actualité de l'association au cours de l'année écoulée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité avec xx votes pour et xx abstentions.

Deuxième résolution : approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2022-2023

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier de l'association, la lecture du rapport du commissaire aux comptes et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice 2022-2023 tels qu'ils ont été présentés par Madame Christiane Saunier, secrétaire générale de l'association, approuve lesdits comptes, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 juillet 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité avec xx votes pour et xx abstentions.

65, rue de la Saussière
92100 Boulogne-Billancourt
France
Tél. : +33 (0)1 46 02 75 39
contact@toutesalecole.org
www.toutesalecole.org





Troisième résolution : approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2022-2023

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un excédent comptable de 574 k€ et propose d'affecter cette somme aux réserves libres de l'association.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité avec xx votes pour et xx abstentions.

Quatrième résolution : approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale après, avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve lesdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité avec xx votes pour et xx abstentions.

Cinquième résolution : quitus aux administrateurs

Au vu des chiffres présentés et des explications apportées, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion à la présidente et aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 juillet 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité avec xx votes pour et xx abstentions.

Sixième résolution : approbation du budget 2023-2024

Le budget est présenté pour l'année à venir. L'assemblée générale arrête le budget dépenses (hors Mission 2) de l'exercice 2023-2024 pour un montant de 4 441 k€, ainsi que le budget ressources pour un montant de 4 970 k€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité avec xx votes pour et xx abstentions.

Septième résolution : renouvellement administrateurs

Cinq membres du conseil d'administration arrivent à la fin de leur mandat. Il est demandé à l'assemblée générale de bien vouloir renouveler les mandats de Valérie Arnold, Marie-Hélène Bensadoun, Marie-Claude Mayer, Vincent Soulier et Pascal Vigier pour les trois années à venir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité avec xx votes pour et xx abstentions.



Six nouveaux membres ont été cooptés par le conseil d'administration et sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, à savoir : Frédéric Charpentier, Kevin Guenegan, Anne Laviron, Jean-Marie Leloup, Yann Rivoallan et Marie-José Rubini.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité **avec xx votes pour et xx abstentions.**

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la présidente et la secrétaire de séance

Fait à Paris, le 30 janvier 2024

La présidente
Martine/Tina Leynaud-Kieffer

La secrétaire générale
Christiane Saunier



POUVOIR DE REPRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 30 JANVIER 2024

Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée générale, vous pouvez **donner votre pouvoir** à un membre du conseil d'administration ou tout autre adhérent de l'association en nous **renvoyant le document ci-dessous complété et signé avant le mardi 23 janvier 2024**

soit par mail à

contact@toutesalecole.org

soit par courrier à

Toutes à l'école,
65, rue de la Saussière,
92100 Boulogne-Billancourt

Je, soussigné(e),

demeurant.....

donne par la présente pouvoir à

pour me représenter l'assemblée générale ordinaire de Toutes à l'école qui se tiendra le 30 janvier 2024 à 19 heures, et, en conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents et émettre tous votes.

Signature (précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)

65, rue de la Saussière
92100 Boulogne-Billancourt
France
Tél. : +33 (0)1 46 02 75 39
contact@toutesalecole.org
www.toutesalecole.org

